

Evénements

Les petits-déjeuners du Consortium



Le Consortium Pau Droit Énergie a déjà contribué à enrichir le débat relatif à la transition énergétique dans le cadre d'un **premier petit-déjeuner** organisé en novembre 2016 afin d'éclairer certains points de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette loi, composée de 212 articles – 3 ayant été censurés par le Conseil constitutionnel – couvre divers domaines, tels que les secteurs du bâtiment et des transports propres, l'économie circulaire, les énergies renouvelables, ou encore, la sûreté nucléaire. Parmi ses nombreuses mesures d'application, le décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie n'a été publié que le 27 octobre 2016 et se révèle *in fine* décevant : la programmation reprend quasiment intégralement le contenu de l'arrêté du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables et ne précise pas comment atteindre l'exigence de réduction de la production d'électricité d'origine nucléaire. Il reste que pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée (économie compétitive et riche en emplois, sécurité d'approvisionnement, prix de l'énergie compétitif, préservation de la santé humaine et de l'environnement, cohésion sociale et territoriale, lutte contre la précarité énergétique, mise en place d'une Union européenne de l'énergie), la loi a doté les différents acteurs du monde de l'énergie – au premier rang desquels figurent les collectivités territoriales et leurs groupements – de nouvelles prérogatives tout en les soumettant à de nouvelles contraintes. Il revient alors à ces acteurs d'optimiser les outils récemment mis à leur disposition afin de renforcer les innovations et le dynamisme territorial. Il n'est cependant pas certain que le législateur ait prévu les ressources financières nécessaires à l'exercice de ces nouvelles missions, d'où l'importance pour les élus de s'appuyer sur les outils de financement existants, à l'instar du label « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

Parce que les dispositions prévues par cette loi, conjuguées à celle de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, incitent fortement au déploiement des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'énergie, le Consortium a souhaité, en février 2017, consacrer son **deuxième petit-déjeuner** au thème des données. Les échanges ont permis de souligner l'accroissement du nombre des données, la diversité de leur nature juridique et la pluralité des régimes juridiques qui en découle. L'accent a également été mis sur les opportunités et les risques qu'implique la gestion des données pour les consommateurs, les entreprises du secteur de l'énergie, les pouvoirs publics et les régulateurs.